



## Le comité technique d'établissement dans la FPH

### 1. Consultations et informations

Jean-Yves Copin

#### Consultation obligatoire

	EPS Articles R. 6144-40 et s. CSP	GCS Articles R. 6144-40 et s. CSP	Établissements relevant du CASF Article L. 315-13 CASF
Projets de délibérations du conseil de surveillance (rappel ci-dessous)	OUI	N/A	N/A
Projet d'établissement et programmes d'investissement relatifs aux travaux et aux équipements matériels	OUI (via les projets de délibération du conseil de surveillance)	N/A	OUI
Budget, crédits supplémentaires et comptes, tarification des prestations servies, tableau des emplois du personnel et modifications	N/A	N/A	OUI
Créations, suppressions et transformations de services	N/A	N/A	OUI
Orientations stratégiques de l'établissement et son plan global de financement pluriannuel	OUI	OUI (orientation stratégique du groupement)	NON
Compte financier et affectation des résultats	OUI (via les projets de délibération du conseil de surveillance)	OUI	NON
Règles concernant l'emploi des diverses catégories de personnels, pour autant qu'elles n'ont pas été fixées par des dispositions législatives ou réglementaires	NON	NON	OUI
Plan de redressement	OUI	NON	NON
Organisation interne de l'établissement	OUI	NON	NON
Modalités d'accueil et d'intégration des professionnels et étudiants	OUI	OUI	NON
Gestion prévisionnelle des emplois et compétences	OUI	OUI	NON
Convention constitutive d'un groupement hospitalier de territoire	OUI	Toute modification de la convention constitutive qui a un impact sur l'organisation du travail dans le groupement	NON
Conditions et organisation du travail dans l'établissement (dont modernisation des méthodes de travail)	OUI	Oui (dans le groupement)	OUI
Politique générale de formation du personnel, notamment plan de formation et plan de développement professionnel continu	OUI	OUI	OUI (politique générale et plan de formation)
Critères de répartition de la prime de service, de la prime forfaitaire technique et de la prime de technicité	OUI	N/A	Uniquement la prime de service
Politique sociale, modalités de la politique d'intéressement, bilan social	OUI	OUI	Uniquement le bilan social (le cas échéant)
Politique d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques, conditions d'accueil et de prise en charge des usagers	OUI	OUI	NON
Rapport d'activité	NON	OUI	NON
Règlement intérieur de l'établissement	OUI	Oui (RI du groupement)	
Spécificités GCS	NON	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles et affectation ainsi que baux de plus de 18 ans</li> <li>Prorogation ou dissolution du groupement ainsi que les mesures nécessaires à sa liquidation</li> </ul>	NON

**GH<sup>3</sup>** formation  
accompagnement  
conseil

**Précision**  
Par définition, une synthèse ne saurait exposer l'ensemble de la complexité d'un sujet. Les fiches Clin d'œil ne sont que des outils quotidiens à destination des acteurs hospitaliers. Elles ne peuvent se substituer à des ouvrages plus précis.